

Rapport d'orientation budgétaire 2025

Commune de Bessancourt

La loi NOTRe du 7 août 2015 a créé le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Il constitue la base à partir de laquelle se tient le Débat d'Orientations budgétaires (DOB). Un DOB doit se tenir dans les collectivités de + de 3500 habitants et dans le délai maximum de dix semaines pour les communes ou EPCI appliquant la M 57.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants. Le débat d'orientation budgétaire constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population. Ce débat doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1 pour les communes

Pour les communes d'au moins 3 500 habitants, le rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement.

Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget en matière :

- de concours financiers;
- de fiscalité ;
- de tarification ;
- de subventions ;
- des relations financières entre la commune et l'EPCI dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels,
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 du 18/12/2023 a ajouté une nouvelle information : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

1	Table des matières	
1	Table des matières	2
1	CONTEXTE BUDGETAIRE NATIONAL : LA LOI SPECIALE	3
1.1	Le contexte national	3
2	LES GRANDES ORIENTATIONS 2025.....	4
2.1	Services publics pour lutter contre les inégalités	5
2.2	La poursuite de la construction de la Ville de demain	8
2.3	En conclusion pour 2025 :	8
3	LES PREVISIONS DU BUDGET POUR 2025	9
3.1	Les recettes de fonctionnement.....	9
3.1.1	Les recettes fiscales	9
3.1.2	Les dotations et participations	11
3.1.3	Les autres recettes de fonctionnement.....	11
3.1.4	Synthèse des recettes de fonctionnement et projection à 2026.....	12
3.2	Les dépenses de fonctionnement.....	12
3.2.1	Les dépenses de gestion	13
3.2.2	Les charges de personnel.....	13
3.2.3	Synthèse des dépenses de fonctionnement et projection à 2026	21
3.3	Le programme pluriannuel d'investissements.....	21
3.3.1	Les grands projets de la commune :.....	21
3.4	Le financement.....	23
3.5	La Dette.....	23
3.6	L'épargne	25

1 CONTEXTE BUDGETAIRE NATIONAL : LA LOI SPECIALE

1.1 Le contexte national

Suite à la motion de censure, le budget 2025 n'a pu être adopté avant le 01 janvier.

Le Gouvernement a donc déposé un projet de loi spéciale qui a été adopté par l'assemblée nationale le 16 décembre dernier. Celui-ci vise à garantir la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics dès le 1^{er} janvier 2025.

Cette loi, permet de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2025. Son périmètre est très limité et contient seulement 3 articles :

L'article premier du projet de loi spéciale autorise l'État à percevoir les impôts existants. Cette mesure garantit le financement de l'État, des collectivités territoriales et des organismes publics. Elle permet également le prélèvement des recettes destinées aux collectivités territoriales (PSR-CT) et à l'Union européenne (PSR-UE).

Le deuxième et troisième article autorisent l'État et des organismes de sécurité sociale à emprunter. Ces dispositions permettent de sécuriser les opérations de financement nécessaires pour assurer la continuité de la vie nationale jusqu'à l'adoption de la loi de finances et de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025.

Si la Loi spéciale ne relève pas de choix politique, elle a une incidence budgétaire.

Cette Loi spéciale est censée être transitoire, le temps d'adopter une Loi de Finances courant 2025.

La politique budgétaire qui était inscrite dans le PLF 2025 impliquait un ajustement budgétaire de 1,5 point de PIB pour l'année 2025 dont 0,9 point de PIB devait venir des mesures nouvelles en prélèvements obligatoires (PO) et 0,6 point de PIB de l'effort sur la dépense publique.

La Loi spéciale empêche de prendre des mesures nouvelles aussi bien sur les Prélèvements Obligatoires que sur les dépenses publiques. Ainsi, les PO de 2025 seraient inchangés par rapport à 2024 (à l'exception des mesures fiscales votées dans les Lois de Finances antérieures et qui s'appliquent en 2025).

Du côté des prélèvements, le maintien à l'identique de la législation fiscale conduirait en revanche au gel du barème de l'impôt sur le revenu (IRPP) et à une hausse implicite du poids de l'IRPP dans le revenu des ménages en raison de la non indexation du barème sur l'inflation. En outre, la sortie du bouclier tarifaire ayant été déjà programmée, la TIFCE retrouverait son taux normal d'avant crise, conduisant à une hausse de la taxe en 2025 par rapport à 2024. La CVAE devrait baisser en 2025 alors que le PLF avait suspendu cette baisse.

C'est le cas de l'accise sur l'électricité (TICFE) qui pour laquelle une minoration exceptionnelle a été voté du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2025.

Pour résumer, les économistes estiment que la Loi spéciale conduit à retenir les hypothèses suivantes :

- Stabilité des taux de PO en 2025, sauf pour l'IRPP (dont le taux apparent augmente en raison de la non indexation des barèmes) et hausse de la TICFE en lien avec la programmation de sortie du bouclier tarifaire en février. En revanche, la CVAE baisserait pour les entreprises alors que sa réduction avait été suspendue ;
- Gel en valeur des dépenses primaires de l'État et évolution spontanée des dépenses des administrations de sécurité sociale et des collectivités locales.

Les PO qui étaient attendus en hausse de 27,1 milliards d'euros (0,9 point de PIB) en 2025 dans le PLF 2025, n'augmenteraient plus que de 5,8 milliards d'euros (0,2 point de PIB) dans le cadre de la Loi spéciale, 3 milliards d'euros (0,1 point de PIB) provenant du gel du barème de l'IRPP, le reste étant lié à la sortie du bouclier tarifaire.

Cette instabilité entraîne un accroissement de la crise du logement neuf en France. Les chiffres du deuxième trimestre 2024 révèlent une situation difficile avec -8.3% de ventes totales par rapport à l'année précédente. Plus préoccupant encore, les mises en vente s'effondrent à 13 953 unités, un record historiquement bas depuis 2010. Plusieurs facteurs sont en cause : incertitude économique, fin proche du dispositif Pinel, et manque de politique cohérente. Cela a un impact direct sur nos recettes issues des droits de mutation qui ne cessent de diminuer depuis plus de 3 ans.

En outre il ne faut pas oublier les mesures qui étaient annoncées dans le PLF 2025 avec un effort budgétaire de 60 milliards dont 5 milliards prélevés sur les 450 plus grandes collectivités. Si cela devait se concrétiser dans le prochain PLF alors certaines collectivités comme les régions ou départements verraient diminuer leurs crédits alloués au financement des communes.

Si la baisse du taux de compensation de la TVA de -10% et la non prise en charge des dépenses de fonctionnement sont inscrites dans le prochain PLF cela aura également une répercussion sur nos recettes d'investissements

2 LES GRANDES ORIENTATIONS 2025

Dans ce contexte politique fragilisé, la prudence reste de mise pour cette année 2025 tant que la loi de finances ne sera pas adoptée et suivant les décisions qui seront prises avec encore un effort demandé aux collectivités territoriales.

L'un des défauts majeurs du dispositif des services votés dans le cadre de la loi spéciale, tient à l'incapacité à financer certaines dépenses, notamment les subventions et dotations. Tant que ne sera pas entrée en vigueur la loi de finances pour 2025, les dotations dédiées à l'investissement local (DETR, DSIL, DSID), de même que le fonds vert pour les projets des collectivités liés à la transition écologique, ou encore le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) ne pourront être engagés au titre de 2025.

Cela a donc une incidence importante sur les prochains projets qui ne pourront débuter qu'après obtention des subventions demandées. Il faudra peut-être faire le choix responsable de reporter certains projets.

Nous avons amorcé depuis plusieurs années maintenant la transformation de notre ville avec un choix fort de désartificialisation des sols, de verdissement et de développement des circulations douces. Notre ville accueille désormais plus de 8 500 habitants, soit près de 1000 habitants supplémentaires en 15 ans tout en artificialisant moins de 5% de son territoire.

Notre ville compte toujours plus de 60% d'espaces naturels, et est partie prenante depuis la genèse de l'idée du projet de forêt de Maubuisson, qui concerne 255 Hectares de notre ville. L'écologie reste donc notre priorité.

Nous réaffirmons, au quotidien, par les actions menées, notre engagement en matière de solidarité, d'éducation et d'accès à la culture.

Nous avons favorisé l'implantation en matière de santé de praticiens, dont un centre dentaire et la maison de santé, qui accueillera des médecins généralistes et spécialistes pour répondre aux besoins des habitants.

Grâce aux compétences transférées à la communauté d'agglomération du Valparisis, la Ville a vu son éclairage public passé en LED en 2023, réalisant des économies tout en maintenant l'éclairage de nuit pour assurer la sécurité. Elle intervient également dans les domaines de l'environnement, du développement économique, mobilité, sport ou encore culturel. Nous espérons d'ailleurs que le transfert de la médiathèque reporté par la communauté d'agglomération en 2025 au regard du contexte actuel pourra être mis en place dès 2026.

Nous restons donc vigilants et suivons de près les indicateurs. La baisse des transactions immobilières a pour conséquences une diminution importante de nos recettes mais également un décalage pour les ventes immobilières qui aident au financement de nos investissements. La première ambition de la Ville reste de préserver l'intégralité des services essentiels aux Bessancourtois.

2.1 Services publics pour lutter contre les inégalités

Solidarité

Les besoins sociaux de nos concitoyens sont une priorité pour la municipalité. Nous devons les anticiper et les satisfaire tout en veillant à maintenir un équilibre entre assistance, développement social, responsabilisation et implication des habitants.

Ainsi, la Collectivité maintiendra ses services publics du quotidien sans augmentation de fiscalité et en appliquant le quotient familial pour ses tarifs.

Les politiques de solidarité jouent le rôle d'amortisseurs sociaux pour les plus démunis. L'action du CCAS a été renforcée et a vu dès fin janvier l'ouverture d'un pôle solidarité au sein du quartier des Brosses et Malais.

En partenariat avec le Lion's club, la ville va permettre de proposer un dispositif de renseignement du SDIS en cas d'intervention d'urgence auprès de personnes isolées.

Les associations qui œuvrent à nos côtés pour répondre aux urgences seront soutenues et promues.

La veille auprès des publics en difficultés restent un axe fort de notre ville.

La Jeunesse

Nous avons déjà un certain nombre d'actions en direction des jeunes au sein des secteurs éducatif, culturel et sportif. L'enjeu est de faire évoluer l'offre proposée aux jeunes avec la mise en place d'un service jeunesse, et de l'obtention de la prestation de service jeunesse de la CAF. L'ambition est de faciliter l'accès à des lieux déjà existants pour favoriser les échanges et les collaborations entre jeunes, encourageant, la découverte, la création et les apprentissages, en particulier *via* les outils numériques comme au FabLab, qui est aujourd'hui animé par un animateur dédié. Nous avons également recruté un éducateur des APS qui aura pour mission d'animer des séances sportives au gymnase Maubuisson en direction des jeunes, le vendredi de 16H à 19H à partir de septembre 2025. Il y aura également une salle dédiée aux jeux et aux échanges avec un animateur. L'idée est de permettre aux jeunes de 12 à 17 ans de se rencontrer en dehors du collège et d'apprendre à se connaître.

Les stages sportifs continueront à chaque vacance scolaire et des activités seront aussi proposées en juillet dès la dernière semaine d'école par un stage nautique. Des actions citoyennes doivent être proposées comme des chantiers jeunes dans nos services municipaux pour participer à la vie locale tout en montant un projet de loisirs.

Projet éducatif

Pour la réussite de nos enfants, nous poursuivons le 100% EAC pour un accès à la culture pour tous les enfants. Le nouveau Projet Educatif du Territoire adopté en 2024 et élaboré avec l'ensemble des acteurs du territoire (Elus, Parents d'élèves, enseignants, Inspecteur académique, agents du secteur éducatif) a pour but la mise en place d'activités participatives qui favorisent l'implication des enfants pour construire des espaces favorables à l'échange et au « vivre ensemble ».

C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplient les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir-être. Il est mis en place depuis de nombreuses années sur notre territoire et a permis de développer des actions culturelles avec le 100% EAC, les interventions des éducateurs sportifs dans les écoles, les projets pédagogiques élaborés par les accueils de loisirs, le financement des projets pédagogiques proposés par les enseignants de nos écoles, etc.... Il ouvre également droit à des subventions de la CAF, soutien financier important pour la Ville.

La Ville de Bessancourt, fait le constat, depuis maintenant plusieurs années, que le marché de restauration collective avec le prestataire de service actuel ne répond plus aux attentes et exigences pourtant édictées dans le cahier des charges. La création du SIRCEB avec la Ville d'Ermont va permettre de répondre à nos objectifs :

- éducatifs : découverte des produits, de l'apprentissage de l'équilibre alimentaire (grâce aux aliments servis mais aussi aux actions éducatives), de la transmission culturelle, des valeurs de l'aliment et de la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- de santé publique : contribuer à l'équilibre nutritionnel pour lutter contre l'obésité
- de découverte : modes de production, filières, apprentissage culinaire, donner le goût des métiers de l'alimentation, etc.
- contextuels : appui au développement des filières locales, protection de l'environnement, diminution des pertes ou du gaspillage.

Dès le 01 septembre 2025, les enfants de nos écoles bénéficieront de la livraison des repas via la cuisine centrale d'Ermont.

Le projet de partenariat avec l'association CRESCENDO se formalisera en juin prochain par la signature d'une convention. L'association va porter intégralement l'investissement du projet et la Ville s'engage à réserver les 24 berceaux, augmentant ainsi l'offre d'accueil. Ce lieu sera labellisé « maison des 1000 1ers jours » car il comportera aussi l'EVS, un espace d'accueil pour les parents et un local pour des visites médicales pour les enfants.

Cette politique publique de soutien à la parentalité se traduit par une action globale de prévention précoce de la santé du jeune enfant, de lutte contre les inégalités de naissance et contre l'isolement parental. Ce sont des espaces de ressources, de partage de connaissances. Tout comme en 2024, nous continuerons au sein de la maison Donald Winnicott des ateliers en direction des parents, financés par la CAF dans le cadre de la labellisation « Maison des 1000 1ers jours ».

Sport

Le sport pour tous est un pilier fondamental de la politique menée par la Ville, en témoigne les nombreuses activités proposées par nos 2 éducateurs sportifs. Interventions hebdomadaires d'une heure pour chaque classe dans tous les groupes scolaires, la semaine olympique, le tournoi de rugby, les mercredis matin au sein de l'ALSH, le CROSS des écoles. La ville soutien ses associations sportives par l'octroi de subventions mais aussi l'accès aux complexes sportifs avec les nombreux créneaux accordés.

Culture

La culture permet la découverte, la rencontre et l'ouverture. Grâce à son musée numérique, ses nombreuses manifestations, une offre de spectacle riche, et le dynamisme de l'espace Marc Steekar, la culture bénéficie de moyens importants pour une ville de notre strate. La culture est le moyen de rassembler tous les publics et d'apporter des moments de convivialité, de joie. Elle est porteuse de nos valeurs d'égalité de solidarité de démocratie que nous partageons dans les spectacles proposés, l'impro du dico qui allie créations artistiques et apprentissage de la langue française, DEMOS (Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale) qui favorise l'accès à la pratique musicale, la Micro Folie qui facilite l'accès à l'art et à la création grâce aux outils numériques.

Sécurité

Compétence de l'Etat, la sécurité reste une préoccupation majeure pour assurer la tranquillité publique de tous. Le Centre de Supervision Urbain de la Police Municipale Mutualisée du Val Paris est un outil majeur dont les services de l'Etat et du Ministère de l'Intérieur ont d'ores et déjà pu apprécier son rôle et sa pertinence dans le suivi des événements de voie publique. Notre police municipale œuvre au quotidien au service des habitants. Elle va se doter de jumelles pour le contrôle de la vitesse et d'une moto subventionnée par le conseil départemental.

Santé

La réduction des inégalités passe par l'accès aux soins et donc une offre corrélée à notre population. C'est la raison pour laquelle nous avons favorisé l'implantation d'un cabinet dentaire, et dès 2025 l'ouverture d'un pôle de santé accueillant médecins généralistes, spécialistes et autres professionnels de santé avec notre partenaire IMODEV.

Pour une meilleure attractivité ce pôle proposera des logements pour ces professionnels. Des actions par une offre de dépistage gratuite 2 fois par an ainsi que des journées de sensibilisation sur différentes thématiques viendront également ponctuées l'année.

2.2 La poursuite de la construction de la Ville de demain

Nous finaliserons le projet du centre-bourg qui répond au programme de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et qui sera un lieu dédié à la convivialité et à la détente. Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'Eco quartier pour notre ville qui se veut ambitieuse en matière de développement durable malgré un contexte économique peu favorable. Il est important de se projeter dans la ville de demain et ne pas s'arrêter à l'horizon d'un mandat. La prochaine décennie sera marquée par une révolution sociologique, écologique et digitale qui obligera à réinventer les centres-villes, à imaginer le commerce, les services, les mobilités de demain. C'est ce que nous nous efforçons de faire selon nos moyens par des actions en investissement comme le développement des voies de circulations douces, la création de jardins familiaux dans l'éco quartier mais également en fonctionnement par la mise en place de l'éco pâturage en partenariat avec un agriculteur, la sensibilisation des enfants aux gestes éco responsables, le projet des potagers pour les écoles avec les nouveaux poulaillers....

La réflexion est en cours avec nos partenaires dont Tri Action pour la gestion des déchets alimentaires.

Les animaux de compagnie ne sont pas oubliés avec la réalisation d'un cani-parc.

Nous avons d'ores et déjà augmenté notre offre de commerces de proximité avec l'arrivée de nouveaux commerçants dans l'Eco quartier. Nous entendons développer cette offre avec ceux programmés au niveau du centre bourg notamment et aux Brosses et Malais. L'enjeu est également d'avoir un marché avec une offre diversifiée.

2.3 En conclusion pour 2025 :

- Finaliser le programme d'investissement pour transformer durablement la Ville et ses services municipaux.
- Conserver un niveau satisfaisant d'autofinancement et mobiliser le maximum de recettes d'investissement.
- Assurer la soutenabilité de la dette au regard des échéances de remboursement en maintenant un recours à l'emprunt maîtrisé
- Conforter l'action sociale
- Contenir les dépenses de fonctionnement

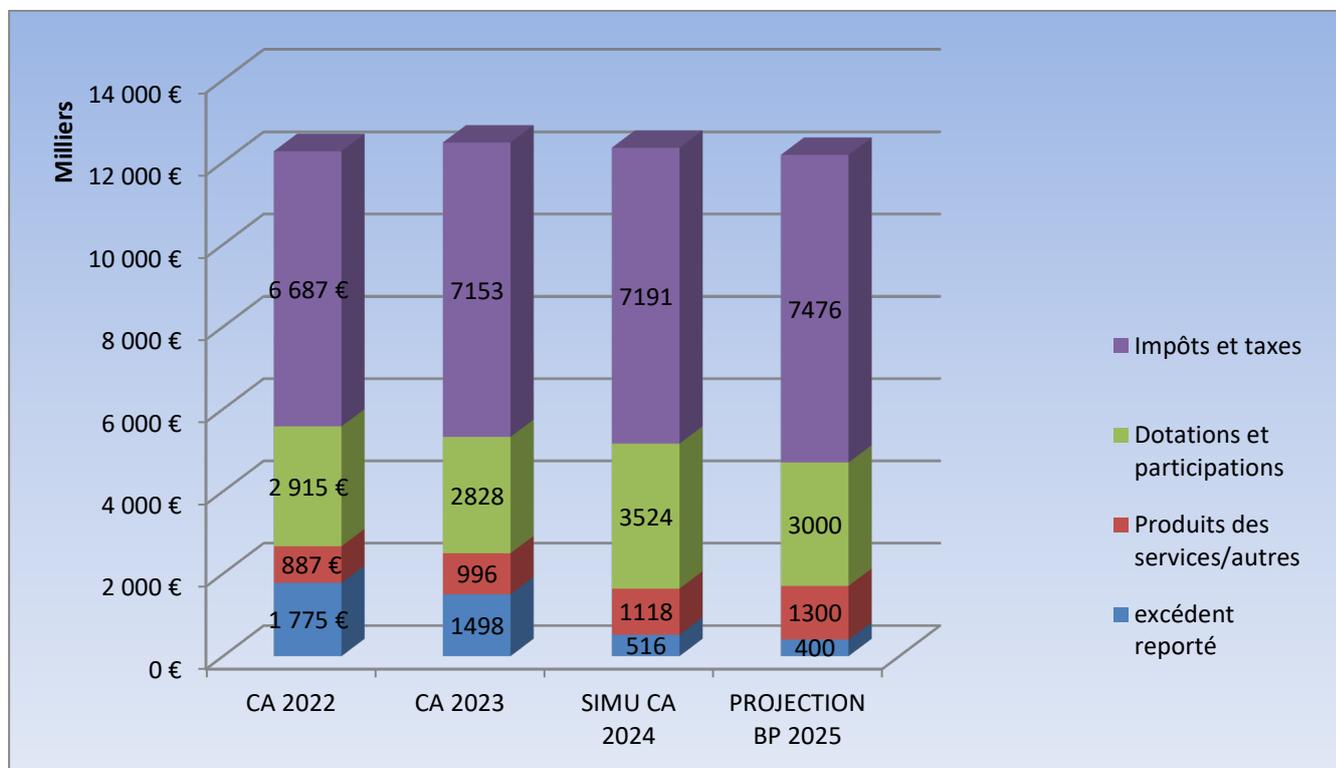
- Poursuivre une politique de stabilité fiscale (taux d'imposition locaux inchangés) et d'optimisation des recettes
- Renforcer les synergies et les coopérations avec la communauté d'agglomération du Val Parisien pour veiller à la cohérence et à la performance de l'action publique locale.

3 LES PREVISIONS DU BUDGET POUR 2025

Le budget primitif 2025 sera voté avec la reprise anticipée des résultats de 2024.

3.1 Les recettes de fonctionnement

Elles reposent principalement sur les recettes fiscales (Chap. 73). En 2024, celles-ci ont représenté 66% des recettes de fonctionnement, les dotations, subventions et participations (Chap. 74) représentant 26% et 8% proviennent des produits des services et des loyers.



3.1.1 Les recettes fiscales

L'évolution des recettes fiscales dépend essentiellement de la fiscalité directe (TH, TFB, TFNB). La progression des bases fiscales est liée au taux de revalorisation forfaitaire voté en loi de finances et au volume de bases nouvelles arrivées sur la commune.

Une hypothèse de progression du produit des impôts locaux avec une revalorisation forfaitaire automatique : depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation est calquée sur la variation sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH). Le PLF n'étant pas encore voté, le projet prévoit une revalorisation de + 1.7%. A cette revalorisation s'ajoute toutes les nouvelles constructions impactant directement le produit de TFB de + 2%

Suite à la suppression de la TH, depuis 2021 la compensation se calcule avec l'application d'un coefficient correcteur de 1.41 pour Bessancourt, appliqué au produit de la Taxe Foncière.

Ainsi, la réforme est neutre sur le plan des ressources pour la commune la première année, mais elle concentre la fiscalité sur un nombre plus réduit de contribuables : en effet, dès 2021 la quasi-totalité des locataires ne paient plus de taxes locales (en particulier les logements sociaux qui ne génèrent plus aucune recette fiscale puisqu'exonérés de foncier à long terme), et seuls les propriétaires de la communes acquittent encore des taxes locales via les deux taxes foncières et éventuellement la TH sur les résidences secondaires.

Cette réforme vient également complètement modifier la dynamique du produit. Désormais, les constructions nouvelles se traduiront uniquement en bases de TFB. Elles généreront cependant un produit supérieur à aujourd'hui sous deux effets : le transfert du taux départemental et l'application du coefficient correcteur.

(en €)	2021	2022	2023	2024	PROJECTION BP 2025
TFB /TH	4 336 164	4 704 634	5 314 106	5 350 000	5 650 000

Parmi les recettes fiscales, figurent également l'Attribution de Compensation (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

(en k€)	2020	2021	2022	2023	2024	2025
AC	625	625	625	625	625	625
DSC	124	124	137	137	137	137

Parmi les autres recettes fiscales,

La Ville perçoit en plus de la taxe sur l'électricité la TIFCE depuis 2023. Quant aux droits de mutation, on note un net recul depuis 3 ans qui va s'accroître en 2025 compte tenu de la crise de l'immobilier .

Détail du chapitre 73 – Recettes fiscales :

(en K€)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	SIMU CA 2024	PROJECTION BP 2025
Contributions directes	4 336	4 466	5 314	5 550	5 650
Autres impôts locaux	10	10	12	12	12
Taxes sur les pylônes	20	20	22	22	22
Taxe électricité	62	63	157	120	120
FSRIF	514	514	529	530	530
Droits de mutation	462	489	353	315	300
A.C	625	625	625	625	625
D.S.C	130	130	137	137	137

3.1.2 Les dotations et participations

Les dotations et participations (chapitre 74) représentent 26% des recettes de fonctionnement de l'exercice 2024 soit un niveau similaire par rapport à l'année précédente.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pèse pour 60% du chapitre. Cette recette de l'Etat est en baisse depuis 2014 en raison de l'effort de participation au redressement des comptes publics demandé aux collectivités (gelé depuis 2018) et est pénalisée par la population INSEE non conforme à la réalité. Le recensement de janvier 2023 n'a pas permis de rétablir les chiffres car nombre de logements non livrés à la date du recensement n'ont pu être comptabilisés.

L'évolution de la DGF, DRS, DNP est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en K€)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DGF	1 214	1 235	1 255	1 270	1 288	1 315	1 315
Dotation de Solidarité Rurale	104	109	115	115	122	163	163
Dotation Nationale de Péréquation	143	158	187	187	220	214	214

Le reste du poste dotations et participations est constitué par diverses subventions notamment de la CAF avec laquelle la Ville a de nombreux partenariats dont le CTG signé en 2022 et remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse. Grâce à ce nouveau contrat et aux actions menées par la Ville, nous avons pu bénéficier du bonus territoire sur l'ALSH et l'accueil petite enfance. La Ville répond aux appels à projets des fonds publics et territoires enfance finançant l'accompagnement des enfants en situation de handicap dans nos accueils de loisirs. En effet nous avons des animateurs référents handicap qui assurent un accompagnement personnalisé des enfants sur le temps de pause méridienne et en accueil de loisirs.

(en K€)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAF	682	766	796	944	995	1 000	1 000

A noter que la Ville continue à faire bénéficier de la facturation à 1€ du repas de la cantine pour la 1^{ère} tranche du quotient familial malgré l'arrêt depuis septembre 2023 de l'aide de l'Etat soit 45 000 € de recettes en moins.

Les compensations d'exonération de TH et TFB sont enregistrées au chapitre 74 ne représentent plus que 41 000 € en baisse constantes.

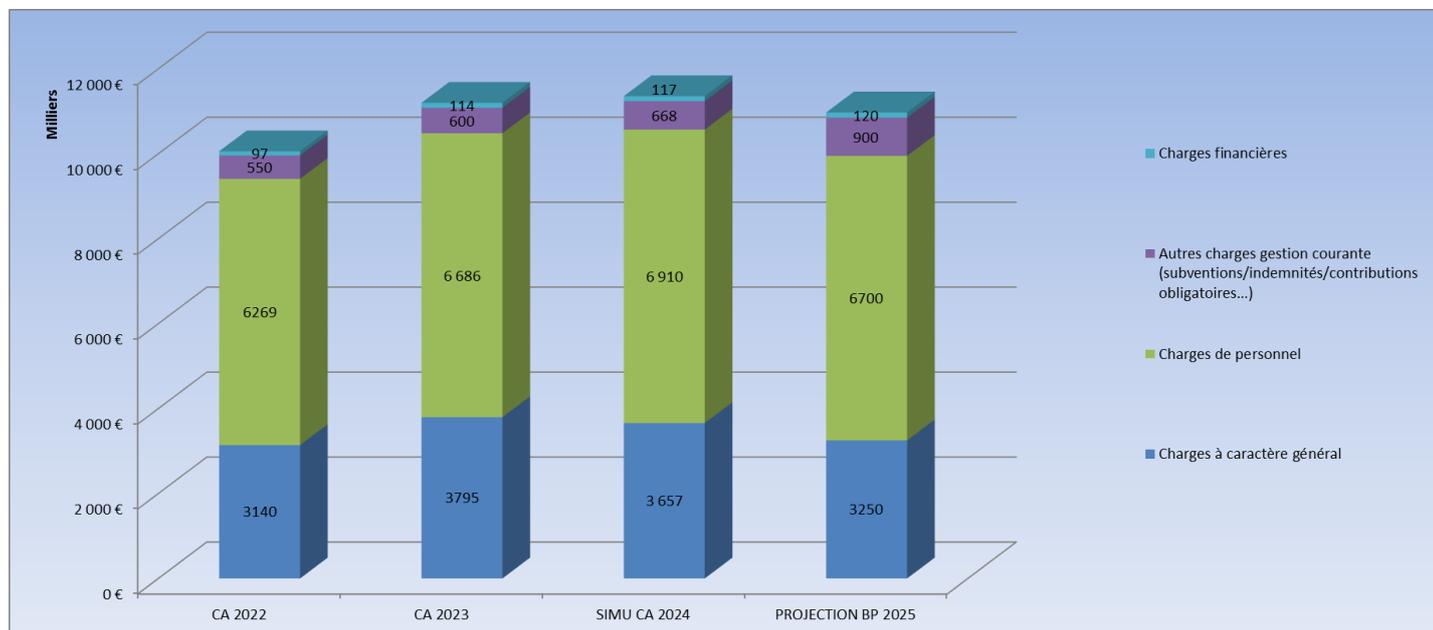
3.1.3 Les autres recettes de fonctionnement

Les produits des services (chapitre 70) 8% des recettes sont composées essentiellement par les recettes de la restauration scolaire, des ALSH, crèche, multi accueil, périscolaire, activités culturelles auxquelles s'ajoutent les concessions cimetières et autres taxes municipales. Le montant reste stable et bénéficie simplement de l'effet d'accroissement du nombre d'enfants dans nos services scolaires et périscolaires.

3.1.4 Synthèse des recettes de fonctionnement et projection à 2026

Niveau de vote	CA 2022	CA 2023	SIMU CA 2024	PROJECTION BP 2025	PROJECTION BP 2026
CN - 002-Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou dé	1 775 091,18 €	1 498 337,87 €	516 831 €	400 000,00 €	400 000,00 €
CN - 013-Atténuation de charges		14 618,34 €	36 272 €	30 000,00 €	30 000,00 €
CN - 042-Opérations d'ordre de transfert entre sections		20 589,07 €		0,00 €	0,00 €
CN - 77-Produits exceptionnels	23 330,24 €	651 121,57 €	0 €	30 900,00 €	30 900,00 €
CN - 75-Autres produits de gestion courante	57 112,36 €	69 630,70 €	71 805 €	70 000,00 €	70 000,00 €
CN - 70-Produits des services, du domaine et ventes divers	887 394,16 €	996 094,17 €	1 118 746 €	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €
CN - 73 - Impôts	6 686 662,51 €	7 152 913,97 €	7 191 632 €	7 476 000,00 €	7 485 700,00 €
CN - 74-Dotations, subventions et participations	2 914 644,87 €	2 826 092,80 €	3 524 700 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €
	12 344 235,32 €	13 229 398,49 €	12 459 986 €	12 306 900,00 €	12 316 600,00 €

3.2 Les dépenses de fonctionnement



3.2.1 Les dépenses de gestion

Les dépenses de fonctionnement 2025, se composent notamment :

- ✓ des charges de structure patrimoniales, (fluides, loyers et charges, maintenance...),
- ✓ des charges de production des services publics, (fournitures d'entretien, alimentation de restauration scolaire...),
- ✓ des moyens généraux des services, (carburant, nettoyage locaux, télécommunications...),
- ✓ des indemnités versées aux élus et charges de fonctionnement des groupes d'élus, et des autres charges financières et reversements de fiscalité.

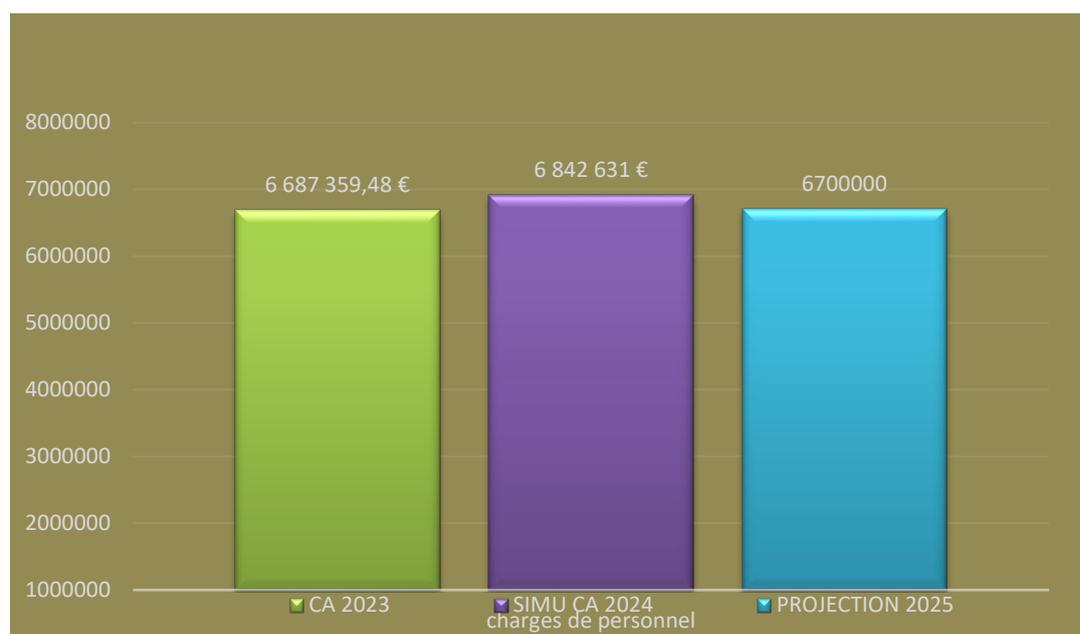
Le recul de l'inflation et la maîtrise des coûts vont moins impacter le budget de fonctionnement dépenses. Afin de réaliser des économies la Ville a remplacé et modernisé entièrement sa solution de téléphonie fixe et d'accès internet en fin d'année 2024. L'économie sera visible en 2025 avec environ 10 000 € en moins sur les charges de télécommunication.

La répartition des charges liées à la restauration scolaire sera différente puisqu'à partir du 01 septembre la Ville a créé avec Ermont un syndicat intercommunal pour lequel une participation sera versée audit syndicat. Cette participation est calculée suivant le besoin de recettes à hauteur de 27 % pour Bessancourt. Cette participation sera déjà inscrite au BP 2025. Les charges de personnels correspondantes à leur transfert seront également déjà déduites, Les charges afférentes au prestataire actuel seront inscrites sur la période de janvier à fin juillet.

Les hausses tarifaires de l'électricité ont été contenues grâce au passage en LED dans de nombreux équipements de la Ville. Quant à la nouvelle hausse de 4.38% en janvier du gaz notre adhésion au SMGTVO assure à la Ville une maîtrise des coûts puisque le syndicat bénéficie de négociations tarifaires.

L'enveloppe pour les subventions aux associations sera renouvelée, sans diminution ceci afin de leur permettre de continuer à développer leurs actions qui créent du lien entre les habitants.

3.2.2 Les charges de personnel



Les charges de personnel représentent 62.23% des charges réelles de fonctionnement en 2024 contre 58.01 % en 2023.

De façon constante, une attention toute particulière est portée sur les frais de personnel, qui représentent plus de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.

Aussi, la Ville prévoit pour 2025 une progression limitée compte tenu du contexte actuel et des besoins déjà couverts en 2024. En effet l'accroissement de la population nécessite règlementairement d'augmenter nos effectifs des secteurs de l'enfance et petite enfance.

Cette prévision intègre la poursuite de la maîtrise des effectifs, la recherche d'optimisation constante des organisations ainsi que la valorisation de l'engagement, de l'atteinte des objectifs. Cette prévision intègre donc le transfert du personnel restauration/entretien des offices au SIRCEB à compter du 01 septembre 2025.

Des facteurs externes impactant le budget des charges de personnel :

- Le glissement vieillesse technicité (GVT) est l'augmentation « mécanique » de la masse salariale des agents publics en raison de l'augmentation de leur rémunération liée à leur déroulement de carrière (avancements d'échelon, de grade...). En 2025, le GVT est estimé à 15 000 € ;
- Revalorisation du SMIC de 2 % depuis novembre 2024 soit 5 000 €
- Revalorisation des IFSE suivant les lignes directrices de gestion et mise en place de l'IFE pour la police municipale soit + 40 000 € ;
- La réforme de la protection sociale est entrée en vigueur au 01 janvier 2022. La participation de la collectivité est de 15 € brut pour l'ensemble des agents ayant souscrits une complémentaire du contrat groupe avec le CIG et à partir du 1^{er} janvier 2025 7 € pour la prévoyance.

Des facteurs internes dont les effets se traduisent par des hausses ou des baisses :

- Les départs à la retraite prévus en 2025 sont au nombre de 2. Leurs remplacements ont déjà été anticipés soit dans le cadre de réorganisation comme pour le secteur de la petite enfance ou par un recrutement. Soit une économie de – 80 000 €
- Le versement du CIA depuis 3 années dont l'impact budgétaire représente 80 000 € valorisant selon les critères déterminés dans la délibération adoptée en 2022, la valeur professionnelle et l'implication des agents.
- Transfert du personnel restauration/entretien des offices au 1^{er} septembre – 215 000 € que l'on retrouve au chapitre 65 pour la contribution obligatoire au SIRCEB

La politique de gestion des ressources humaines

En matière de politique de gestion des ressources humaines, Bessancourt s'attache à rendre un service public de qualité.

La volonté de la collectivité en gestion RH est de soutenir les encadrants, de mettre en œuvre les formations permettant l'actualisation et la montée en compétences, de développer les parcours professionnels en interne, de favoriser la culture de l'égalité pour que chacun ait une place et puisse contribuer à enrichir les projets collectifs.

Elle œuvre aussi pour prévenir les risques professionnels et favoriser les démarches de qualité de vie au travail, dans un objectif d'amélioration permanent des conditions de travail. Cela s'est traduit par la signature de 2 conventions avec le CIG pour :

- Un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) accompagnant ainsi la collectivité sur les règles d'hygiène et de sécurité au travail

- Un conseiller de prévention qui va assister la collectivité dans l'application des mesures dans la loi sur le bien-être.

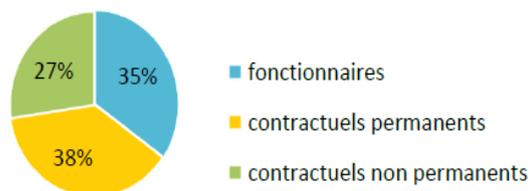
RSU 2023 adopté au conseil municipal du 12 décembre 2024 :

1/ Les effectifs

— Effectifs

➔ 216 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 75 fonctionnaires
- > 82 contractuels permanents
- > 59 contractuels non permanents



Il s'agit de l'ensemble des agents ayant été rémunérés au moins une journée entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

Si la part d'agent non permanent semble élevé, il convient de rappeler que les contractuels non permanents correspondent à des emplois saisonniers liés à un accroissement temporaire d'activité, ou à des vacances (cas sur certains agents d'entretien, ou dans le secteur de l'animation durant les congés pour les ALSH, ou de l'aide aux devoirs

Au 31 décembre 2023, il y a donc 157 agents permanents sur la collectivité.

Cet effectif est relativement stable par rapport à 2022, où l'effectif d'agents permanents était de 151.

Sur les 157 agents permanents, les équivalents temps plein rémunérés sont de 147. Bessancourt se situe dans la moyenne des villes de même strate selon les données sociales issues des RSU transmis au CIG Grande Couronne

— Équivalent temps plein rémunéré

➔ 147,11 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 72,68 fonctionnaires
- > 60,77 contractuels permanents
- > 13,66 contractuels non permanents

267 740 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie



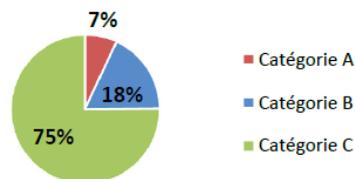
Composition des effectifs des agents permanents

Caractéristiques des agents permanents

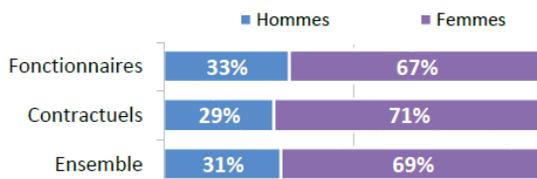
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	28%	16%	22%
Technique	39%	38%	38%
Culturelle	4%	13%	9%
Sportive		2%	1%
Médico-sociale	13%	12%	13%
Police	3%		1%
Incendie			
Animation	13%	18%	16%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut



➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	34%
Adjointes d'animation	15%
Adjointes administratifs	14%
Assistants d'enseignement artistique	7%
ATSEM	7%

La ville de Bessancourt se situe dans la moyenne des villes de même strate en Ile-de France affiliées au Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne.

Pour ce qui est de la répartition par filière des villes de même strate, la filière technique arrive en tête. Elle est pour autant légèrement en dessous des tendances des autres villes où la filière technique représente 47% des agents permanents.

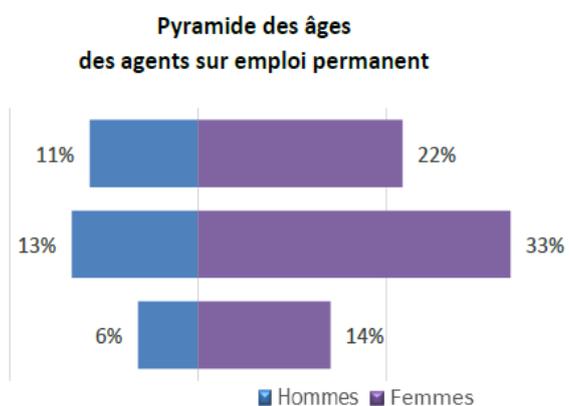
Le taux de féminisation des emplois est quant à lui plus élevé que le taux moyen des autres villes (63 %).

Cette forte proportion des femmes s'explique par le fait que la ville à en régie un établissement d'accueil des jeunes enfants, des agents d'entretien, et des ATSEM qui sont des postes essentiellement occupés par des femmes. Le taux de féminisation est aussi important dans les postes de direction de la ville.

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 43 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,77
Contractuels permanents	38,11
Ensemble des permanents	42,72
de 50 ans et +	
de 30 à 49 ans	
de - de 30 ans	
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	35,47



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

A Bessancourt l'âge moyen des agents est de 42.72 ans contre 46.78 en moyenne dans les villes de strates similaires.

2/ Budget et Rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 59,77 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	11 186 805 €	Charges de personnel*	6 686 489 €	➔	Soit 59,77 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	4 162 031 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	339 691 €
Primes et indemnités versées :	762 019 €		
IFSE :	671 775 €		
CIA :	74 363 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	81 637 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	15 814 €		
Supplément familial de traitement :	41 179 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

La part des charges de personnel est plus importante que dans les villes de strates similaires qui représente en moyenne 56.81 %

Il ressort des données sociales du CIG que la rémunération des agents de Bessancourt est plus élevée que la moyenne des villes de strates similaires toutes catégories confondues et tous statuts confondus

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	57 346 €	54 519 €	s	33 231 €	33 476 €	26 327 €
Technique			s		29 823 €	26 203 €
Culturelle			33 883 €	s	s	s
Sportive				27 397 €		
Médico-sociale	48 575 €	s	s	s	26 204 €	25 680 €
Police					40 889 €	
Incendie						
Animation			40 133 €		29 329 €	26 409 €
Toutes filières	51 803 €	52 136 €	36 146 €	34 433 €	30 756 €	26 143 €

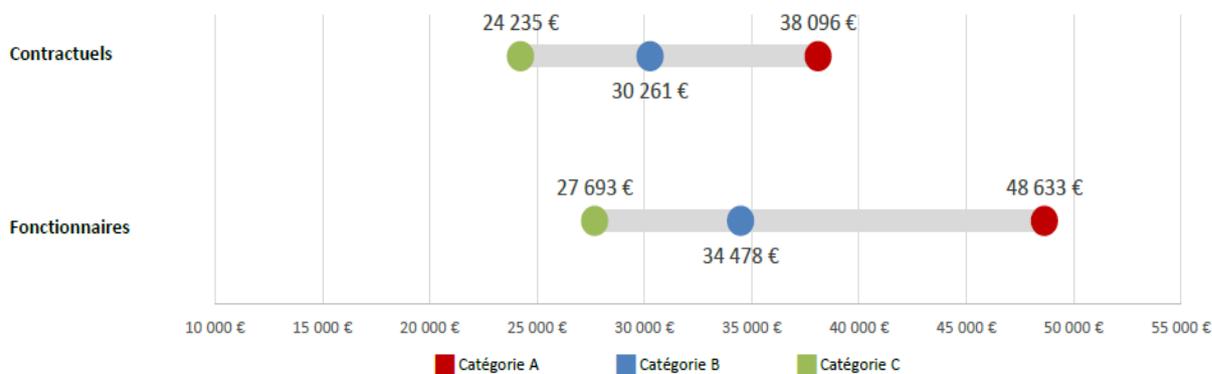
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Salaires moyen brut annuel d'un agent de catégorie C contractuel : 26143 contre 24235 pour les autres villes

Salaires moyen d'un agent de catégorie C titulaire : 30 756 contre 27693 pour les autres villes

Graphique indiquant le montant des rémunérations moyenne par catégorie des agents permanents des villes de strate similaire

► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



Il convient de moduler aussi le différentiel de salaire sur les agents de catégorie A. Les effectifs de cadre comportent des agents positionnés pour les fonctionnaires sur des grades d'attaché principal. En ce qui concerne les contractuels, il s'agit des emplois de direction générale.

Il convient également de préciser que la part du régime indemnitaire (IFSE et CIA) représente 18 % du montant de la rémunération des agents, contre 14% en moyenne pour les autres villes. Cela démontre que le niveau de rémunération à Bessancourt est bien positionné par rapport aux autres villes de même strate. C'est un moyen de fidéliser les agents.

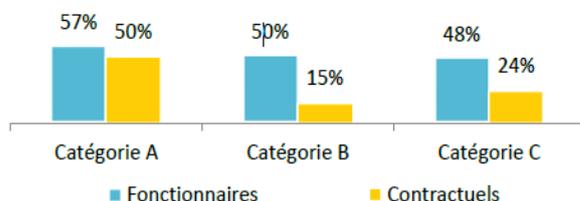
3/ Evolution professionnelle

- ➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- ➔ 1 lauréat d'un examen professionnel nommé
- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle
- ➔ 44 avancements d'échelon et 9 avancements de grade

4/ La formation professionnelle

- ➔ En 2023, 35,7% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour
- ➔ 189 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023

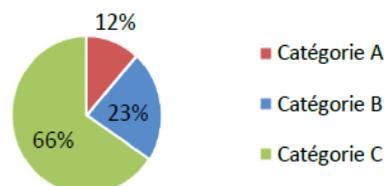


- ➔ 66 622 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	58 %
Frais de déplacement	6 %
Autres organismes	36 %

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,2 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	100%
-------	------

Dans le secteur de la formation professionnelle, Bessancourt a dépensé plus de 66 000 euros contre 58 000 euros en moyenne sur les autres villes. Pourtant, le taux d'agents ayant bénéficié de formation est en dessous du taux moyen qui est de 45%. C'est un point à travailler. Il s'explique en partie par le fait que la ville a souhaité mettre l'accent sur la formation des équipes pédagogiques de la MDPE dans le cadre d'un projet de territoire CTG et sur la formation au CACES d'agents des services techniques. Le renforcement des formations vers l'ensemble des agents est un axe de travail et d'amélioration. Le nombre de jours moyen de formation est de 1.2 contre 1.6 en moyenne pour les villes de strate similaire.

5/ Absentéisme

➔ **En moyenne, 19,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire**

> **En moyenne, 10,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent**

Le nombre de jours d'absences en moyenne est plus élevé à Bessancourt que dans les autres villes de strates similaires. Les villes enregistrent une durée moyenne de 17 jours d'absence pour les fonctionnaires et 7 pour les contractuels.

Cette durée est à modulée à Bessancourt, car certains agents sont absents sur de longue période ce qui vient biaiser la moyenne.

Par ailleurs, il faut noter que le taux d'absentéisme global est de 5.25 % contre 7,92% pour les autres villes. Cela indique que moins d'agents sont absents, mais ils le sont plus longtemps.

13 accidents du travail ont été déclarés en 2023 ce qui fait une moyenne de 6 accidents du travail pour 100 agents. Bessancourt est dans la moyenne des villes de sa strate qui est de 6.2. En revanche, la durée des arrêts pour accident du travail est plus longue. Elles sont en moyenne de 60 jours à Bessancourt contre 47 pour les autres villes.

6/ Prévention des risques professionnels

En 2023, la ville a adhéré au CIG pour les visites médicales des agents. Dans ce cadre, la mise en place du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) sera réalisée. D'autre part en 2024, une démarche a été initiée afin de contractualiser avec le CIG pour la mise en place de visites de sites avec des agents de prévention et d'inspection afin de mener des actions pour la prévention des risques.

3.2.3 Synthèse des dépenses de fonctionnement et projection à 2026

Niveau de vote	CA 2022	CA 2023	SIMU CA 2024	PROJECTION BP 2025	PROJECTION BP 2026
CN - 012-Charges de personnel et frais assimilés	6 268 840,58 €	6686489,26	6 910 973,00 €	6 700 000,00 €	5 900 000,00 €
CN - 011-Charges à caractère général	3 139 836,58 €	3795535,36	3 657 444,00 €	3 250 000,00 €	2 750 000,00 €
CN - 65-Autres charges de gestion courante	550 372,35 €	600306,79	668 003,00 €	900 000,00 €	2 330 000,00 €
CN - 014-Atténuations de produits	460 913,00 €	487 831 €	461 000,00 €	490 000,00 €	490 000,00 €
CN - 042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	370 012,52 €	1003311,8	380 000,00 €	390 000,00 €	400 000,00 €
CN - 66-Charges financières	96 242,08 €	114932,77	117 409,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
CN - 67-Charges exceptionnelles	1 997,29 €	4159,64	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
CN - 68-Dotation pour dépréciation		20 000,00 €	20 000,00 €	20 600,00 €	20 600,00 €
CN - 023-Autofinancement virement à la section d'investissement				300 000,00 €	300 000,00 €
	10 888 214,40 €	12 712 566,62 €	12 220 829,00 €	12 306 600,00 €	12 316 600 €

3.3 Le programme pluriannuel d'investissements

En investissement dépenses certains projets seront votés par opération afin d'intégrer toutes les dépenses liées à chaque opération (frais d'études, acquisition, travaux etc...).

3.3.1 Les grands projets de la commune :

Pour plus de lisibilité, les dépenses d'équipement seront distinguées en 2 catégories :

- Les investissements de « maintenance », représentant les dépenses minimums nécessaires pour garantir le fonctionnement normal des équipements communaux : le gros entretien courant des bâtiments (hors réhabilitation importante, modification, extension, etc), les travaux de sécurisation et de mise en conformité, y compris en termes d'accessibilité, le renouvellement du matériel informatique, le renouvellement du parc automobile, l'achat de mobilier et l'achat de matériel.

Ces investissements sont estimés à environ 500 K€ en 2025

Obligation de verdissement des flottes de véhicules

Le code de l'environnement fixe pour différentes personnes morales des obligations d'acquisition de véhicules à faibles émissions (VFE), dont les critères sont fixés selon les catégories de véhicules aux articles D. 224-15-2 à D. 224-15-12 du code de l'environnement. En ce qui concerne la commande publique, les pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices qui gèrent un parc de plus de 20 véhicules (légers, lourds, autobus/autocars) ont l'obligation jusqu'à fin 2024, d'acquérir au moins 30% de véhicules à faibles émissions sur l'ensemble des véhicules renouvelés annuellement. À partir de 2025, cette part minimale est de 40%. Puis à partir de 2026, 37,4% des véhicules renouvelés devront être des Véhicules à Très Faibles Emissions.

Le renouvellement de la flotte a débuté en 2024 avec l'achat de 2 véhicules électriques pour les services ainsi que 2 véhicules utilitaires l'un pour le CTM et l'autre pour le gardien des écoles. Une enveloppe est renouvelée en 2025.

- Les investissements correspondant à des projets identifiés répondant aux besoins des services ou aux orientations politiques fixées par la collectivité.

Ces investissements sont estimés à environ 1 030 K€ (voir projets ci-dessous).

Ainsi, les principaux projets d'investissements pour 2025 seront les suivants :

- Opération centre bourg 2^e tranche Grande Rue 800 000 €
- Jardins familiaux 1^{ère} tranche 200 000 €
- Piste cyclable participation Ville 30 000 €

D'autres investissements pourront être inscrits courant de l'année par voie de décision modificative suivant les notifications de subventions reçues et l'évolution de la conjoncture nationale, notamment si la loi de finances 2025 est votée.

La Ville s'inscrit dans un PPI jusqu'à 2026 selon le tableau suivant :

PPI 2024/2026	2024	2025	2026
Remboursement capital dette	590 000 €	650 000 €	710 000 €
OPERATION CENTRE BOURG			
Aménagement place	2 500 000 €		
DSIL 60% aménagement place devant mairie	159 200 €		
CAR Région 50% plafond travaux 2 millions	750 000 €		
CAR Département 20% plafond travaux 2 millions	375 000 €		
Requalification Grande Rue devant mairie		800 000,00 €	
CAR Région 50%		200 000,00 €	
CAR Département 20% plafond travaux 2 millions		175 000,00 €	
OPERATION RENOVATION FACADES MENUISERIES HOTEL DE VILLE			
Rénovation façades mairie et menuiseries	200 000 €		
DSIL 75%	213 750 €		
DEPENSES NON FINANCEES OU EN ATTENTE DE FINANCEMENT	700 000 €	500 000 €	700 000 €
Travaux maintenance divers bâtiments + voiries	700 000 €	500 000 €	700 000 €
Création jardins familiaux		250 000 €	
Plan vélos		30 000 €	200 000 €
TOTAL DEPENSES	3 990 000 €	2 230 000 €	1 610 000 €
RECETTES REELLES			
FCTVA	526 388 €	244 616 €	139 338 €
TA	90 000 €	90 000 €	90 000 €
VENTE DE BIENS			
Vente rue des Genêtes	460 000,00 €		
vente en division 1er étage acienne poste	270 000,00 €		
Vente maison ancien CCAS		260 000,00 €	
Vente boulangerie			175 000,00 €
vente terrain Maubuisson	220 000,00 €		
Vente maison Keller		300 000,00 €	
RECETTES D'ORDRE			
Amortissements	400 000 €	400 000 €	400 000 €
Autofinancement	348 000 €	300 000 €	300 000 €
TOTAL RECETTES	3 812 338 €	1 969 616 €	1 104 338 €
BESOIN DE FINANCEMENT	- 177 662,00 €	- 260 384,40 €	- 505 662,00 €

3.4 Le financement

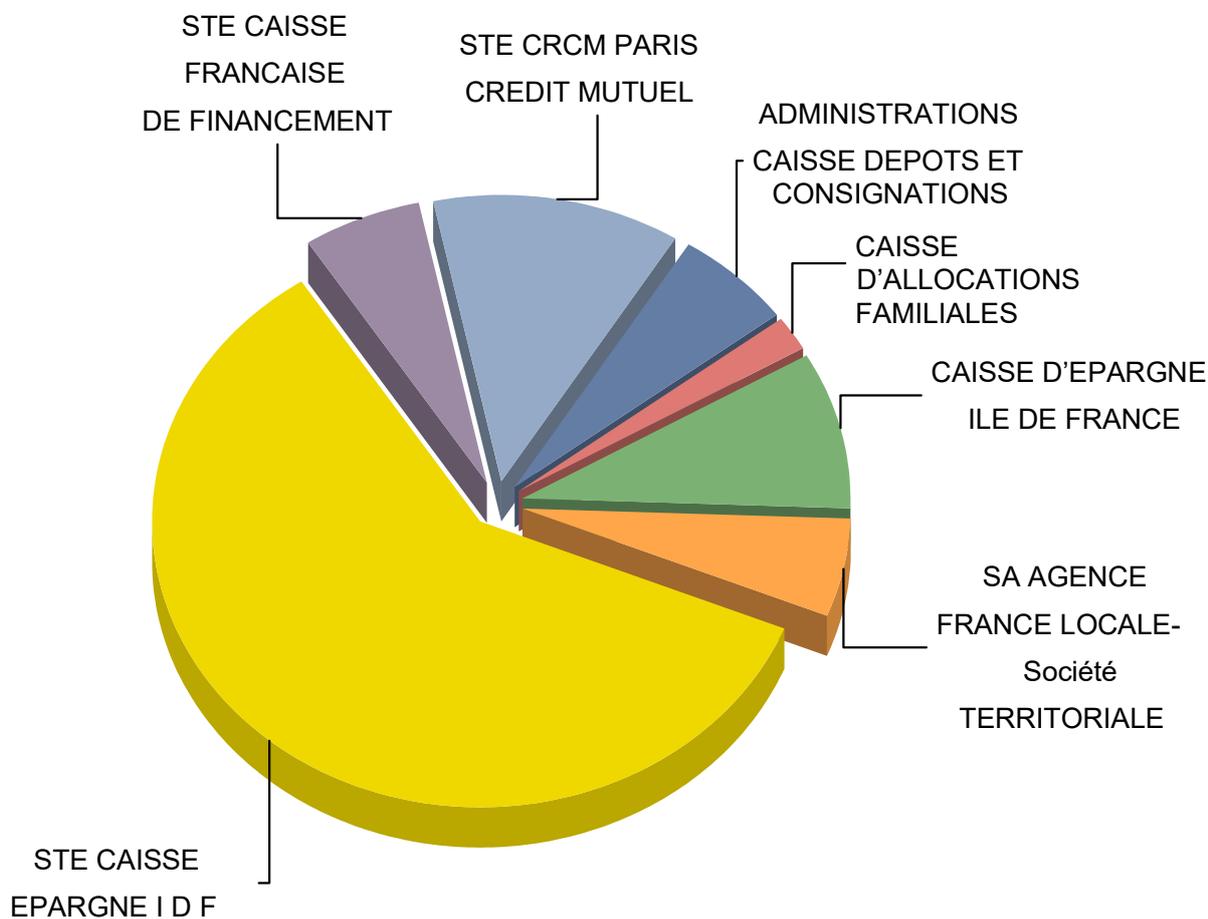
Le financement des investissements programmés (1 955 K€) est donc assuré par :

- Les ressources propres, (vente biens, FCTVA, taxe aménagement (40%),
- Les emprunts (25%),
- Les subventions (35%).

3.5 La Dette

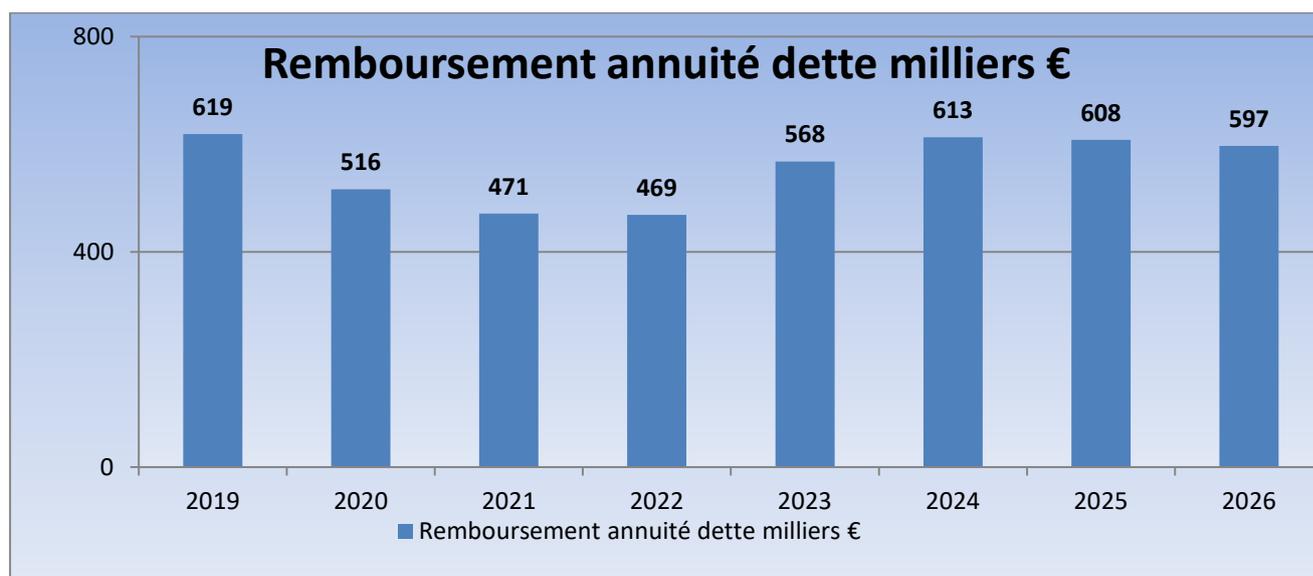
La structure de la dette est composée de taux fixe et un emprunt indexé sur le LIVRET A. La ville ne détenant aucun emprunt à taux structurés, l'ensemble de la dette est classé 1-A dans la grille de classification Gissler, ce qui correspond au niveau de risque le plus faible.

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2025



ADMINISTRATIONS CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	38 306,70 €	5,9%
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	12 000,00 €	1,8%
CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	58 353,80 €	8,9%
SA AGENCE FRANCE LOCALE- Société TERRITORIALE	37 337,00 €	5,7%
STE CAISSE EPARGNE I D F	389 871,04 €	59,7%
STE CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	36 652,90 €	5,6%
STE CRCM PARIS CREDIT MUTUEL	80 545,24 €	12,3%
Total :	653 066,68 €	100,0%

Au 31/12/2024 le délai de désendettement (encours de la dette/épargne brute) de la commune est estimé à 10 ans pour une dette par habitant de 668 €, contre 780 € pour les communes de la strate démographique (5000 à 10 000 habitants) en 2022. Nous accusons une dégradation conjoncturelle depuis 2024 due à la baisse observée de certaines recettes dont la vente des biens qui s'enregistre en fonctionnement recettes.



Au 31/12/2024, l'encours de dette d'un montant de 5.3 M€ est constitué de 15 emprunts à taux fixe dont la durée résiduelle moyenne est de 11 ans, incluant le prêt sur 40 années contracté auprès de la CDC pour la construction de la MDPE en 2017.

En janvier 2025, les taux reculent à nouveau. Après deux années de hausse, ces taux avaient quadruplé pour atteindre un pic à 4,5 % en décembre 2023.

Mais depuis quelques mois, la tendance s'est inversée. Le 12 décembre 2024, la Banque centrale européenne (BCE) a en effet décidé de baisser une nouvelle fois ses taux directeurs de 0,25 point de base.

Cette baisse, la quatrième en 2024, a permis aux banques de proposer des taux plus attractifs. Résultat, selon les établissements et les profils, les taux des crédits à l'habitat s'échelonnent désormais entre 3,05 % et 3,15 % sur 15 ans.

Sur 20 ans, ils se situent entre 3,20 % et 3,35 %.

3.6 L'épargne

L'épargne accuse une dégradation depuis 2022. En cause pour toutes les collectivités les dépenses de fonctionnement (213,5 milliards d'euros) qui ont connu en 2023 leur plus forte croissance « depuis près de quinze ans » avec + 4,9 %. La hausse de deux postes de dépenses a été particulièrement forte : les charges à caractère général (achats, contrats de prestations de services...) qui ont bondi de 11,6 % et les frais de personnel qui ont augmenté de + 4,1 % à cause des différentes mesures gouvernementales de revalorisations salariales.

De plus la perte de recettes issues des transactions immobilières et le décalage des ventes ont concouru également à cette baisse de l'épargne en 2023. En 2024 la situation s'améliore légèrement.

2021 (en milliers d'€)	2022 (en milliers d'€)	2023 (en milliers d'€)	2024 (en milliers d'€)	EPARGNE
1 477	188	20	456	Epargne de gestion (Recettes réelles de fonctionnement + Transferts de charges (en ordre) - Dépenses réelles de fonctionnement
1 381	93	-90	322	Epargne brute = épargne de gestion - intérêts